

CDCIINFOS



ÉDITION SPÉCIALE DOSSIER COMMUNAUTAIRE • Février 2020 • N°29 • www.cc-vierzon.fr

11+5+1 = 1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES !

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'étend sur 17 communes grâce à l'intégration de Massay et sa fusion avec les Villages de la Forêt. Notre territoire entend, par cette nouvelle configuration, porter de nouveaux projets communs et dynamiser son attractivité, dans la continuité.

ÉDITO

Quelle satisfaction d'avoir permis l'accueil de Massay qui souhaitait depuis longtemps nous rejoindre et réaliser la fusion avec les Villages de la Forêt.

C'est en effet à partir d'une vision partagée de notre territoire que nous avons réussi à nous rassembler. Nous l'avons fait au-delà de nos différences, je dirais même, plutôt riches de celles-ci. Nous avons beaucoup travaillé pour cela pendant plusieurs mois et je tiens à remercier l'ensemble des élus qui y ont contribué.

Cette nouvelle donne, nous la devons au choix fort que nous avons fait en priorisant l'économie. La mise en place dans ce domaine d'investissements importants avec le Parc Technologique de Sologne a permis de créer une synergie avec la création et l'installation de nouvelles entreprises. Au côté de la startup LEDGER s'est mis en place un véritable parcours de formation autour du numérique qui se concrétise par l'accueil d'une école de créateurs de logiciels qui officialisera sa 1^{ère} rentrée à l'automne 2020. Nous allons poursuivre nos différentes politiques comme celles engagées pour notre environnement, notre climat avec la mise en œuvre d'actions, notamment une majeure, qui concerne la diversification de nos sources d'énergie.

Enfin, le rapprochement de nos Collectivités n'entraînera pas d'augmentation des impôts locaux.

J'ai un regret de ne pas voir revenir dans ce nouveau conseil des élus impliqués dans la vie de notre CDC, des élus attachés à faire vivre leur territoire, à cause d'une loi qui laisse peu de marges de manœuvres aux élus de terrain que nous sommes. C'est pourquoi je formule le vœu de laisser aux élus du territoire le soin de choisir la manière dont ils veulent s'organiser. Le cadre actuel de la loi ne le permet pas. Faire confiance à l'intelligence commune des élus, c'est tout ce que l'on demande. Dans tous les cas, toutes les décisions seront prises avec l'ensemble des maires, en souhaitant que cette nouvelle organisation nous permette de mieux répondre à vos besoins.

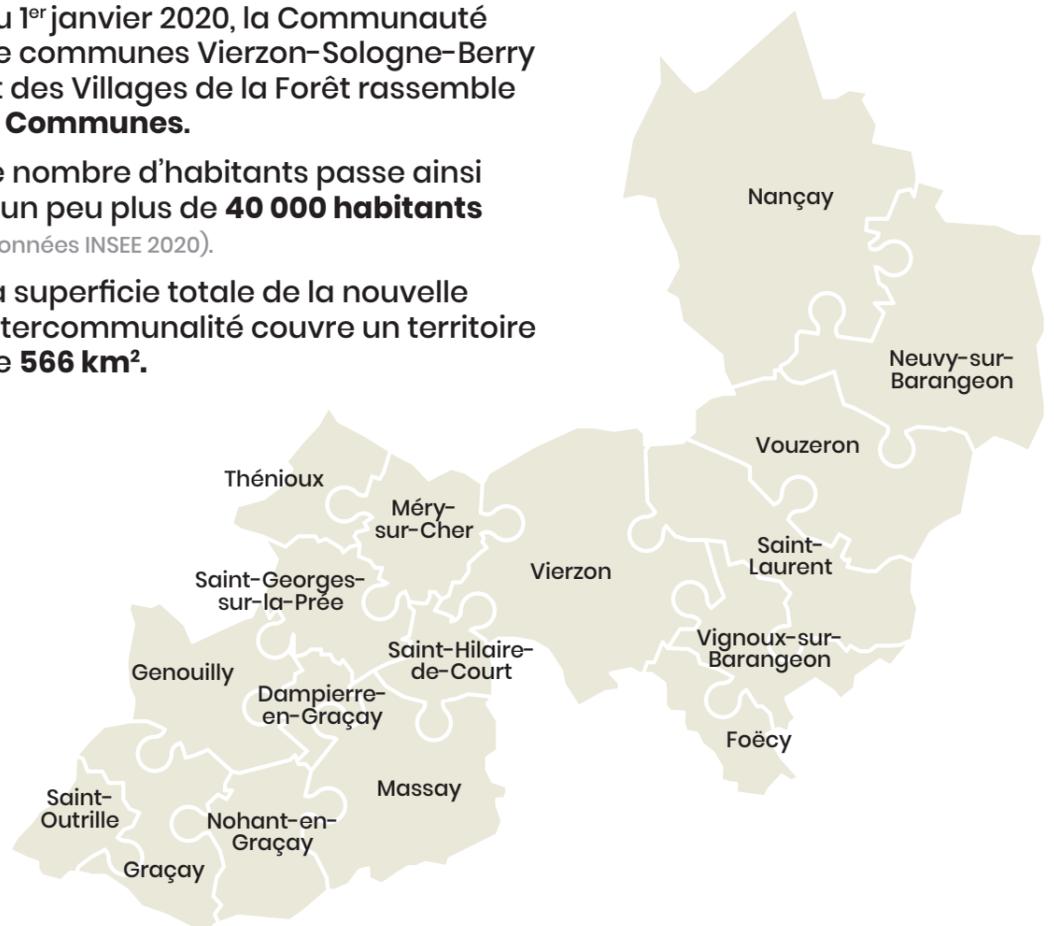
Le Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Fusion-extension avec les Villages de la Forêt et Massay

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE TERRITOIRE

LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ EN CHIFFRES

- Au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et des Villages de la Forêt rassemble **17 Communes**.
- Le nombre d'habitants passe ainsi à un peu plus de **40 000 habitants** (données INSEE 2020).
- La superficie totale de la nouvelle intercommunalité couvre un territoire de **566 km²**.



RETROUVEZ
TOUTES
LES OFFRES
D'EMPLOI
EN UN CLIC !
EMPLOIS, STAGES,
FORMATIONS

www.travaillervierzon.fr



LE CHANGEMENT... DANS LA CONTINUITÉ

« Il était une fois... notre communauté de communes »

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est née le 1^{er} janvier 2013 de la fusion de la Communauté de communes Vierzon Pays des Cinq rivières et de la Communauté de communes des Vallées Vertes du Cher Ouest, rejointe au 1^{er} janvier 2019 par la Commune de Foëcy, puis par les Villages de la Forêt et Massay depuis le 1^{er} janvier 2020.

Par arrêté préfectoral du 27 mai 2019, la Préfète du Cher a défini le projet de périmètre de fusion des deux Communautés de communes Vierzon-Sologne-Berry et des Villages de la Forêt. Depuis plusieurs années, les élus des deux intercommunalités s'étaient rencontrés pour étudier l'opportunité et la faisabilité de se regrouper. Les deux Conseils communautaires et les seize Conseils municipaux concernés disposaient alors d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de fusion. Les deux Conseils communautaires ont alors voté en faveur du rapprochement des deux structures intercommunales. Parallèlement à ce rapprochement, la Commune de Massay a demandé à intégrer la future nouvelle Communauté de communes issue de la prochaine fusion. Cette demande, d'abord rejetée, a finalement reçu un avis favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 20 septembre 2019, au moment où elle a statué sur le projet de fusion des deux Communautés de communes. La nouvelle Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a pris effet juridiquement au 1^{er} janvier 2020 (arrêté préfectoral du 28 octobre 2019). L'élection du Président et des Vice-présidents a eu lieu le 8 janvier dernier lors de la première séance du Conseil communautaire. ●

LES COMPÉTENCES NE CHANGENT PAS

- le **développement économique** et le **développement des entreprises**,
- le **commerce**,
- l'**environnement** (collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchetteries, PCAET, DDmarche),
- le **service public de l'assainissement non collectif** (SPANC),
- le **tourisme**, le **Canal de Berry**,
- l'**urbanisme** et l'**habitat social**,
- le **numérique**, le **déploiement de la fibre**,
- la **gestion de l'aire d'accueil** des gens du voyage,
- la **petite enfance**, l'**enfance et la jeunesse** (dans les communes rurales),
- les **équipements culturels et sportifs** (dans les communes rurales),
- la **voirie et l'éclairage public** (dans les communes rurales).

Le siège social est toujours situé rue Blanche Baron à Vierzon. Les services administratifs et techniques de la Collectivité sont basés à Vierzon, ainsi qu'aux deux pôles de développement rural situés à Genouilly et à Neuvy-Sur-Barangeon.

Le nombre d'agents intercommunaux passe de 55 à 80. ●

REPÈRES BUDGÉTAIRES

Les compétences de la Communauté de communes sont gérées selon cinq budgets :

- un **budget principal** comprenant les affaires générales et l'environnement,
- **quatre budgets annexes** :
 - zones d'activités économiques,
 - tourisme : actions touristiques, Office du tourisme, Centre des congrès et Canal de Berry,
 - assainissement non collectif (SPANC),
 - gestion des risques et prévention des inondations (GEMAPI).

DES MOYENS MUTUALISÉS, UNE MÊME QUALITÉ DE SERVICE AU PUBLIC

Les moyens seront mutualisés permettant ainsi de générer des économies d'échelle pour une même qualité de service public. Les compétences seront partagées.



ENFANCE-JEUNESSE

Dans le domaine de l'enfance et la jeunesse : des échanges de pratiques, le rassemblement des projets pourront améliorer et diversifier les activités proposées aux jeunes fréquentant les structures d'accueil.



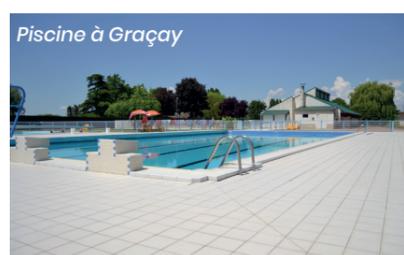
ENVIRONNEMENT

Pour la gestion des déchetteries : il sera plus facile d'assurer une continuité du service public en mutualisant les personnels de la Collectivité.



ÉCONOMIE

Les territoires ruraux pourront profiter du savoir-faire reconnu des services intercommunaux pour favoriser le **développement des zones d'activités économiques et des zones artisanales** existantes sur le territoire. Celui-ci n'en sera que valorisé.



INFRASTRUCTURES

L'**entretien de la voirie**, de l'**éclairage public** comme des **équipements sportifs et culturels** pourra être facilité en mettant en commun les moyens techniques.



TOURISME

Le recensement de la **diversité et de la complémentarité des atouts touristiques** de la nouvelle intercommunalité permet dès à présent d'envisager des flux touristiques plus importants. Ainsi, les différents musées ou équipements permettront de proposer des circuits touristiques plus variés.

Etre plus grand et plus important est un facteur non négligeable lorsqu'il s'agit de monter un projet et de solliciter des subventions auprès des partenaires financiers, tels que le Département du Cher, la Région Centre-Val-de-Loire, l'Etat ou l'Europe.

Les ressources des communes membres de la future intercommunalité ne seront pas diminuées et le principe de neutralité fiscale pour les habitants a été maintenu.

Ainsi, le rapprochement des Collectivités n'aura aucune incidence sur le montant des impôts locaux payés par les habitants de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry. ●

VOS ÉLUS

Le mode de fonctionnement et de gouvernance est maintenu



Le Président de la Communauté de communes, François DUMON, a été élu à la tête de l'Exécutif lors du Conseil communautaire du 8 janvier 2020. Il est accompagné de 15 Vice-présidents :

Le **Conseil communautaire** décide des actions publiques de la Collectivité. Chaque commune membre est représentée par au moins un délégué (le nombre de représentants est déterminé en fonction de la population de chaque commune). Ils sont 48 conseillers communautaires depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- **24 conseillers** pour Vierzon ;
- **4 conseillers** pour Vignoux-sur-Barangeon ;
- **3 conseillers** pour Foëcy ;
- **2 conseillers** pour Graçay, Massay, Neuvy-sur-Barangeon ;
- **1 conseiller** pour Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Méry-sur-Cher, Nançay, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Laurent, Saint-Outrille, Thénioux, Vouzeron.

Le **Bureau communautaire**, composé du Président, des quinze Vice-présidents et des Maires, dispose de compétences selon les délégations qui lui ont été attribuées par le Conseil communautaire. ●

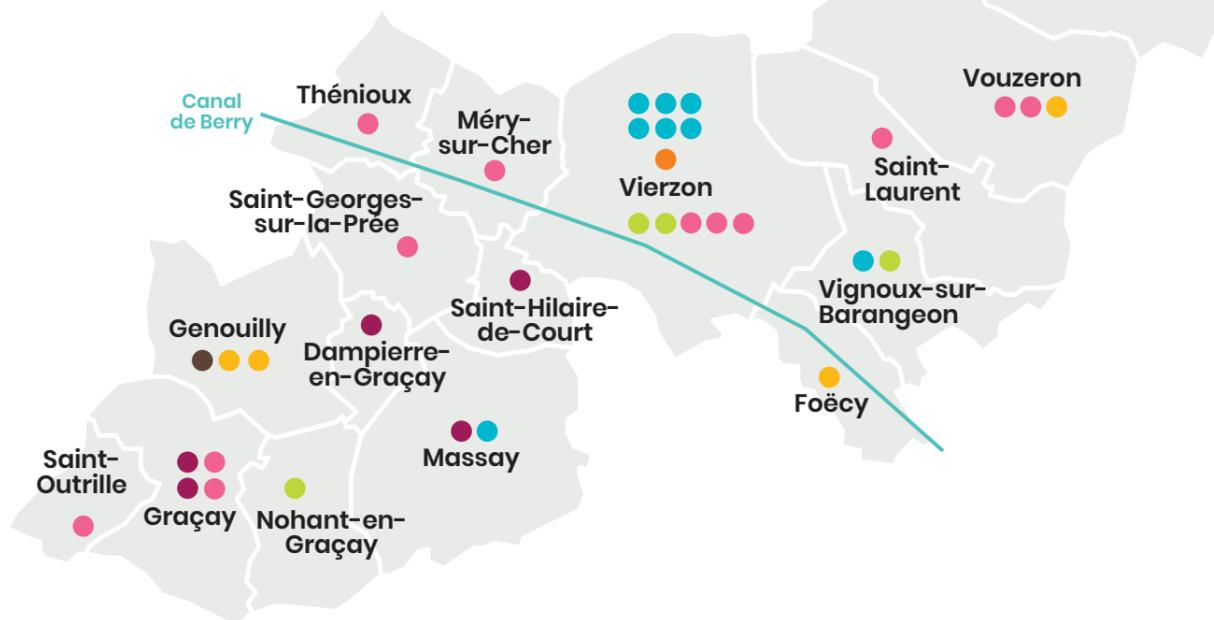
- **Jean-Marc DUGUET** (Vierzon)
1^{er} Vice-président : Développement économique, zones d'activités, pépinière et hôtel d'entreprises
- **Jean-Pierre CHARLES** (Graçay)
2^e Vice-président : Personnel, mutualisation des services, relations avec les Collectivités
- **Ghislaine JENNEAU** (Neuvy-sur-Barangeon)
3^e Vice-présidente : Éclairage public, voirie
- **Sylvie SEGRET-DESCROIX** (Genouilly)
4^e Vice-présidente : Petite enfance, enfance et jeunesse
- **Salvatore CRINI** (Vierzon)
5^e Vice-président : Insertion, formation
- **Fabienne MONTIGNY** (Vierzon)
6^e Vice-présidente : Communication
- **Rached AIT-SLIMANE** (Méry-sur-Cher)
7^e Vice-président : Tourisme, Centre de congrès, Canal de Berry
- **Laure GRENIER RIGNOUX** (Foëcy)
8^e Vice-présidente : DDmarche, PCAET (développement durable et Plan Climat Air Énergie Territorial)
- **Paul PIETU** (Thénioux)
9^e Vice-président : Environnement, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- **Alain LEBRANCHU** (Saint-Outrille)
10^e Vice-président : Equipements sportifs et culturels
- **Nicolas SANSU** (Vierzon)
11^e Vice-président : Pôle numérique et recherche
- **Corinne TORCHY** (Vignoux-sur-Barangeon)
12^e Vice-présidente : Urbanisme, habitat social, gens du voyage
- **Jill GAUCHER** (Vierzon)
13^e Vice-présidente : GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- **Denys GODARD** (Saint-Laurent)
14^e Vice-président : Déploiement de la fibre
- **Jacques PESKINE** (Massay)
15^e Vice-président : Grands projets structurants, PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)

AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Plus de 40 équipements et sites d'accueil au public d'intérêt communautaire



Siège de la CDC à Vierzon (2 rue Blanche Baron)



- **Siège de la Communauté de communes**
- **Développement économique** : 11 parcs d'activité
- **Environnement** : 5 déchetteries
- **Tourisme** : 2 offices de tourisme (Vierzon et Nançay), 1 bureau d'information touristique (Graçay), 1 base de loisirs (Saint-Laurent), 1 gîte de groupe (Vouzeron), La Maison de l'eau (Neuvy-sur-Barangeon), 1 centre de congrès (Vierzon), 1 camping (Graçay), 2 aires d'accueil pour les camping cars (Méry-sur-Cher, Vierzon), 1 jardin pédagogique et solidaire (Saint-Outrille), Le Musée de l'ocre (Saint-Georges-sur-La-Prée), 1 gare d'eau « l'Escale » avec location de bateaux (Thénioux)
- **Petite enfance, enfance, jeunesse** : 1 crèche intercommunale (Genouilly), 2 centres de loisirs (Genouilly, Vouzeron), 1 relais d'assistants maternels (Foëcy)
- **Développement rural** : 2 pôles (Genouilly, Neuvy-sur-Barangeon)
- **Sport/Culture** : 1 médiathèque (Massay), 1 piscine et 1 gymnase (Graçay), 1 city stade (Saint-Hilaire-de-Court), un terrain multisports (Dampierre-en-Graçay)

PARTICULIERS, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES

Vous menez ou avez connaissance d'actions en lien avec le développement durable dans les domaines des transports, de la qualité de l'air, de l'énergie... ?

- récupération de bouchons,
- collecte de papier,
- expositions,
- sentier pédagogique,
- semaine citoyenne,

- zéro pesticide,
- charte de l'écocitoyen,
- création d'œuvres d'art avec des objets de récupération,
- préservation de la faune/flore...

La Communauté de communes vient de lancer une campagne de recensement de toutes ces actions dans le cadre de la mise en place sur notre territoire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la DDMarche.
N'hésitez pas à faire connaître vos actions !

Envoyez votre contribution à l'adresse mail : pcaet@cc-vierzon.fr ou accédez en ligne au questionnaire sur cc-vierzon.fr jusqu'au 31 mars 2020.

INFOS PRATIQUES

DÉCHETTERIES

- **VIERZON :**
 - Déchetterie du Vieux Domaine : Route René Dumont. Tél. : 02 48 52 03 94
 - Déchetterie du Petit Râteau : Route du Petit Râteau. Tél. : 02 48 75 25 69
- Ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 – le dimanche de 9h à 12h30.
Fermeture les jours fériés.

- **NOHANT-EN-GRAÇAY :** Route de Genouilly. Tél. : 02 48 51 29 18
Ouverture : les lundi, mercredi, vendredi de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
Fermeture le dimanche et les jours fériés.

- **NEUVY-SUR-BARANGEON :** Route de la Chapelle. Tél. : 02 48 51 68 64
Ouverture : le lundi de 13h45 à 17h30 – les mercredi, jeudi et samedi : de 8h45 à 12h – le vendredi de 14h15 à 17h30.
Fermeture le dimanche et les jours fériés.

- **VIGNOUX-SUR-BARANGEON :** ZAC de la Landette. Tél. : 02 48 51 54 19
Ouverture : le lundi et le vendredi de 8h45 à 12h, les mercredi, jeudi et samedi : de 13h45 à 17h30.
Fermeture le dimanche et les jours fériés.

DÉVELOPPEMENT RURAL

- Pôle de Genouilly – Le Bourg. Tél. : 02 48 52 96 40
- Pôle de Neuvy-sur-Barangeon – Moulin gentil. Tél. : 02 48 51 03 06

TOURISME

- **VIERZON :**
 - Office de tourisme Berry Sologne : 5, bis place Maréchal Foch. Tél. : 02 48 53 06 14. www.berrysolognetourisme.fr
 - Centre de congrès : 16, rue Société Française. Tél. : 02 48 51 36 78 - www.centrecongresvierzon.com

- **NANÇAY :** Office de tourisme : 5, rue du Château. Tél. : 02 48 51 80 31 www.berrysolognetourisme.fr

- **GRAÇAY :**
 - Bureau d'information touristique : 4, place du Marché. Tél. : 02 48 51 22 83
 - Camping Saint-Phalier – Chemin Trompe Souris. Tél. : 02 48 51 24 14

- **SAINT-LAURENT :** Base de loisirs (parcours de santé, aire de pique-nique et de jeux, verger conservateur et sentier de promenade) Lieu-dit « Le Gué des Planches ». Tél. : 02 48 51 03 06

- **VOUZERON :** Gîte de groupe La Feuillarderie (3 épis – jusqu'à 44 personnes) – Tél. : 02 48 51 12 15

- **NEUVY-SUR-BARANGEON :** La Maison de l'eau – route de Bourges, Moulin gentil. Tél. : 02 48 51 66 65 (A découvrir, la Tourbière de la Guette, classée Espace naturel sensible)

ENFANCE / JEUNESSE

- **GENOUILLY :** Crèche intercommunale : 86, rue du Bas Bourg – Tél. : 02 48 75 55 14

- **FOËCY :** Relais d'assistants maternels : rue Gaston Cornavin – Tél. : 02 48 51 07 71

- **GRAÇAY :** Centre de loisirs (service enfance/jeunesse) : 37, rue du Haut bourg – Tél. : 02 48 52 96 41

- **VOUZERON :** Centre de loisirs – Tél. : 02 48 51 03 06

SPORT / CULTURE

- **MASSAY :** Médiathèque : 4, av. Maréchal Foch. Tél. : 02 48 51 99 80

- **GRAÇAY :**
 - Piscine : Chemin de Trompe Souris. Tél. : 02 48 51 42 39
 - Gymnase Henri Beaufol : Parc des sports Edmond Ferragu. Tél. : 02 48 52 96 40

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI

- **Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ?** Contactez la Communauté de communes au 02 48 71 74 45 ou par mail à economie@cc-vierzon.fr www.entreprendreavierzon.fr

- **Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Vous souhaitez recruter ?** Consultez www.travaillervierzon.fr. Découvrez en un clic toutes les offres d'emplois, mais aussi des stages et des formations.

Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry - 2 rue Blanche BARON - 18100 VIERZON
Tél. 02 48 71 35 78 / Mail : contact@cc-vierzon.fr • Rendez-vous sur www.cc-vierzon.fr

Retrouvez toutes les informations sur la page facebook « Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry ».

